



31 mars 2023

(23-2277)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

MACAO, CHINE

La communication ci-après, initialement reçue le 9 mars 2023, est distribuée à la demande de la délégation de Macao, Chine.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Macao, Chine
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Règlement administratif n° 45/2022 (Modification du Règlement administratif n° 28/2003 – Règlements sur les activités de commerce extérieur)
3	Date de publication	17 octobre 2022
4	Date d'entrée en vigueur	18 octobre 2022
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	<a href="https://images.io.gov.mo//bo/i/2022/42/reqa-45-2022.pdf">https://images.io.gov.mo//bo/i/2022/42/reqa-45-2022.pdf</a>
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) <input type="checkbox"/> Non.
7	Type de notification	<input type="checkbox"/> a) Nouvelle réglementation/procédure <sup>2</sup> concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) <input checked="" type="checkbox"/> b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: <u>G/LIC/N/3/MAC/25</u> (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	
9	Nature du régime de licences	Automatique: <input type="checkbox"/> Non automatique: <input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>2</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	<b>Objectif administratif/ mesure appliquée</b>	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux ; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux ( <i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i> ) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ ( <i>veuillez préciser</i> )
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	
15	<b>Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)</b>	a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b> b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b> c) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b> <input checked="" type="checkbox"/> produits visés <input type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input checked="" type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input checked="" type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser)
16	<b>Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)</b>	Conformément au Règlement administratif n° 28/2003, tel que révisé par le Règlement administratif n° 19/2016, le Règlement administratif n° 35/2021 et le Règlement administratif n° 45/2022, le Bureau de la protection de l'environnement est habilité à délivrer des licences d'importation pour les marchandises énumérées dans le groupe G du tableau A (tableau des exportations) et dans le groupe G du tableau B (tableau des importations).